

Léonine Mathieu, pbs

M<sup>o</sup> 8 Vendredi trois avril mil  
Vandal Aimé nous sent bénie, par la publi-  
cation d'un bann de mariage  
faite au prêtre de notre mesme  
paroissiale, dispense des  
deux autres banns étant ob-  
tenue de l'Ordinaire de cet  
Archidiocèse, entre Aimé  
Vandal, de cette paroisse fils  
majeur du feu Arthur  
Vandal et de Anna  
Gurnon de cette paroisse  
d'une part et, Fréne  
Lacoste, de cette paroisse, fille  
majeure de St. Hector Lacoste  
et de Emilia Richard,  
de cette paroisse, d'autre  
part; ne s'étant découvert  
aucun empêchement  
de mariage, nous,  
prêtre, vicair, consigné,

Sous le nomme joint

avons reçu leur demande con-  
sentant de mariage et leur  
avons donné la bénédiction nup-  
tiale en présence de Stéphane  
Vandal témoin de l'épouse  
et de St. Hector Lacoste témoin  
de l'époux, lesquels ont signé  
avec les époux, lecture faite

Stephane Vandal.

Fréne Lacoste

Hector Lacoste

Monseigneur Chagnon